

2 ESPACE-RÉGIONS

CANTON DE BERNE Pas de régularisation en vue selon le Conseil exécutif, qui se décharge du problème sur les robustes épaules de la Confédération

Les sans-papiers le resteront encore...

PIERRE-ALAIN BRENZIKOFER

«Vu le débat qui entoure la régularisation des sans-papiers dans différents cantons depuis plus de dix ans, sans que les milieux politiques ne s'y intéressent suffisamment, le canton de Berne doit aussi se poser des questions!»

Catégorique, le nouveau député socialiste de Biemme Daniel Hügli entendait secouer le cocotier avec une fougue toute syndicale. En juin dernier, il avait ainsi déposé une interpellation concernant la régularisation de la situation des sans-papiers en terre bernoise. Eh bien, si le gouvernement lui a répondu on ne peut plus clairement, il lui a surtout laissé entendre que rien ne changerait sur ce front pour l'instant.

Daniel Hügli avait posé la bagatelle de huit questions au gouvernement, souhaitant notamment savoir combien de sans-papiers vivent et travaillent dans ce canton, tout en réclamant des précisions sur les secteurs d'activités concernés.

Un flou tout sauf artistique

Comme juridiquement, la notion de sans-papiers n'est pas définie, le gouvernement a beau jeu de lui répondre qu'il n'existe pas de statistiques fiables quant au nombre. Une étude parlerait de 100 000 personnes en Suisse, mais il ne serait pas sérieux de répartir cette estimation au prorata de la population bernoise. Pour ce qui est du travail de ces gens, il n'existe pas non plus de chiffres fiables. Mais ils intéressent bel et bien certains employeurs. Quant à savoir quels métiers sont pratiqués par ces exploités, l'Ours juge probable qu'ils sont actifs avant tout dans des secteurs où ils n'ont presque pas de contacts avec des gens de l'extérieur et restent par conséquent inaperçus.

D'après certaines études déjà anciennes, les sans-papiers travailleraient dans des secteurs tels que le nettoyage, l'aide privée aux personnes âgées, la



A l'échelon confédéral ou cantonal, le sort des sans-papiers est loin d'être réglé dans ce pays. Le Conseil exécutif, en tout cas, n'entend pas marcher sur les plates-bandes du Conseil fédéral. LDD

construction, la restauration et l'agriculture.

Une question d'âge

Daniel Hügli souhaitait aussi récolter quelques bons tuyaux quant à l'âge des personnes concernées. Ses interrogations portaient notamment sur les moins de 16 ans.

Eh bien, le gouvernement lui rappelle docement que la Constitution garantissant l'accès à l'école obligatoire, les écoles primaires ne sont pas tenues de vérifier la régularité du séjour des élèves et de transmettre des données aux autorités, le cas échéant. De ce fait, l'Office de la population et des migrations ne dispose pas de données statistiques fiables quant au nombre de sans-papiers en âge de fréquenter l'école obligatoire dans le

canton, pas plus qu'au nombre d'enfants n'ayant pas encore atteint cet âge. Pour ce qui est de l'accès aux places d'apprentissage des jeunes concernés, le gouvernement a déjà répondu dans un sens favorable à une procédure de consultation lancée par la Confédération sur ce sujet brûlant.

L'impénitent Daniel Hügli s'intéressait aussi au sort du petit personnel des ambassades. Eh bien, le canton rappelle à l'intéressé que le Département fédéral des affaires étrangères est seul compétent en ce qui concerne la réglementation relevant du droit des étrangers pour les personnes au bénéfice du statut de diplomate. Ce qui n'est certes pas le cas des personnes employées dans des ambassades, style personnel de net-

toyage, chauffeurs, gardes d'enfants, etc. Le Conseil exécutif ne peut exclure des situations irrégulières pour cette catégorie de travailleurs. Mais il n'est pas possible de procéder à des contrôles, les ambassades, consulats et autres résidences ne se trouvant formellement pas sur territoire suisse.

Aucune compétence

Juridiquement, en tout cas, le canton n'est pas compétent pour régler le statut de l'ensemble des sans-papiers de manière autonome. Le Conseil exécutif estime donc faux de prétendre qu'il a décidé de ne pas régulariser les personnes concernées. La légalisation de l'ensemble des sans-papiers a de toute façon déjà été abordée par le Grand Conseil en 2001. Il s'agissait d'une mo-

tion Morgenthaler accessoirement repoussée à la demande du gouvernement. La Constitution fédérale prévoit en effet que tout ce qui relève des sans-papiers est de la compétence de la Confédération. Le canton n'a dès lors pas la possibilité d'agir de manière autonome pour régulariser tous les sans-papiers. Dans certains cas, l'autorité cantonale pour les migrations peut demander l'aval de l'Office fédéral des migrations pour l'octroi d'une autorisation de séjour dans un cas de rigueur.

Mais de telles demandes aboutissent rarement.

Morale de l'histoire? «Si la régularisation collective des sans-papiers correspondait à une volonté de la majorité du Grand Conseil, ce dernier aurait la possibilité de déposer une initiative cantonale», conclut le gouvernement. ●

ARC JURASSIEN

La Gauche perd son président

Président de La Gauche Arc jurassien BE-JU-NE, Le Neuvevillos Cédric Iau quitte son mandat pour raisons de santé. Il reste toutefois membre de la formation. La Gauche a aussi remanié son comité directeur. Les personnes en charge des diverses tâches essentielles conservent leurs mandats, notamment pour la comptabilité ou le secrétariat politique. Toutefois, le parti a décidé de ne plus nommer de président pour privilégier – comme cela se pratique au niveau national avec 28 membres représentant neuf cantons –, un fonctionnement sous forme de collectif avec un bureau central composé de dix membres. Enfin, La Gauche Arc jurassien a revu certains de ses fondamentaux en matière de positionnement politique, essentiellement régionaux. Sur le plan national, elle suit la ligne générale définie par le collectif national. ● C-PABR

CJB

Halte au holding hospitalier

Le CJB a pris position sur la révision de la loi sur les soins hospitaliers. Il rejette la création d'une holding ou SA unique regroupant les hôpitaux publics du canton. Par contre, il approuve globalement le projet de loi, estimant qu'il est nécessaire de créer les conditions d'une concurrence équitable entre les hôpitaux publics et privés, ainsi que les villes et les régions non-urbaines. ● C-PABR

Ces maudites caisses de pension

Le CJB approuve sous conditions le changement de primauté pour les caisses de pension du personnel cantonal et du corps enseignant. Dans sa prise de position sur le projet de loi, il juge que les moyens dégagés par la réforme devront permettre de combler le retard salarial du canton. Le CJB est aussi favorable à la capitalisation partielle des caisses, dont il estime les inconvénients acceptables. La capitalisation complète obligerait en effet à prendre des mesures d'assainissement immédiates que le canton aurait de la peine à financer. ● C-PABR

Soutien à l'AIJ

Le CJB a décidé d'appuyer la proposition de l'Assemblée interjurassienne visant à mener des démarches communes aux cantons de Berne et du Jura dans le dossier de l'assainissement de l'AI6, secteur Péry-Bienne. Les travaux pourraient paralyser la région concernée. ● C-PABR

STRAUMANN

Un nouvel actionnaire

Straumann, qui possède une succursale à Villeret, compte un nouveau gros actionnaire. Le fonds souverain de Singapour GIC (Government of Singapore Investment Corporation) détient désormais une participation de 3,01% dans le fabricant bâlois d'implants dentaires, a communiqué la Bourse. ● ATS

VOTE INSTITUTIONNEL DE 2014 Un comité ad hoc s'est constitué pour défendre l'unité cantonale

Virginie Heyer et Jean-Pierre Graber coprésidents

Un comité interpartis comprenant également des représentants de la société civile s'est constitué hier soir, à Malleray, dans le but de favoriser le maintien du Jura bernois dans le canton de Berne. Ainsi que nous l'avons confié l'ancienne présidente du Grand Conseil Chantal Bornozy Flück, qui participait à la séance, il a pris une première décision importante.

Jeunesse et expérience

Soucieux d'être à la fois représentatif des femmes et des hommes, de la jeunesse comme de l'expérience, il a en effet décidé de mettre à sa tête une coprésidence qui sera constituée de Virginie Heyer (maire de Perrefitte) et de Jean-

Pierre Graber (ancien conseiller national de La Neuveville).

A Malleray, les personnes présentes ont tout à la fois défini une stratégie et se sont fixé comme objectif majeur de réunir toutes les sensibilités. «Nous avons choisi de nous tourner résolument vers l'avenir et de ne pas ressasser le passé. Nous n'évoquerons plus les guerres de tranchées et nous nous efforçons de rendre sensible la population à l'importance d'aller voter», insiste Chantal Bornozy Flück.

Pour ce faire, le comité établira un catalogue de raisons militant en faveur du maintien du Jura bernois dans le giron bernois, économiques, financières et sociologiques. On disposera égale-

ment d'un site internet qui sera confié à un webmaster. L'équipe aura par ailleurs recours aux services d'un responsable du marketing. Forcément, un logo sera créé.

Pas de lien avec FD

Selon notre interlocutrice, l'idée d'une coprésidence a été rapidement admise par toutes les personnes présentes. Bien évidemment, l'équipe sera complétée au fil des semaines à venir et on fera appel à toutes les couches de la population et à toutes les sensibilités politiques. «Nous avons aussi décidé à l'unanimité que l'un ou l'autre coprésident ne devrait en aucun cas devenir le nouveau président de Force démocratique en remplace-

ment de Roland Benoit, démissionnaire. Nous ne voulons pas être liés à un mouvement de lutte pour d'évidentes raisons», mentionne encore Chantal Bornozy Flück.

Par ailleurs, l'équipe réunie hier soir à Malleray a jugé fondamental que le premier vote à l'échelon du Jura bernois permette de réunir une large majorité en faveur du maintien: «Cela sera déterminant pour la suite, estime Chantal Bornozy Flück. Nous pourrions ainsi affirmer avec pertinence que la Question jurassienne est définitivement close.»

Nous l'avons esquissé plus haut, ce comité comprendra un bureau et un comité élargi, ainsi qu'un maximum de membres.

Le but consiste à ce que les principaux acteurs s'engagent en tant que personnalités régionales et pas en tant que représentants d'un parti. La stratégie sera bien évidemment peaufinée lors d'une séance ultérieure.

Les premiers membres

Quant aux personnes présentes à ce premier rendez-vous, il s'agissait de Virginie Heyer, Jean-Pierre Graber, Chantal Bornozy Flück, Marc-Alain Affolter, Philippe Augsburg, Roland Benoit, Sébastien Blanchard, Francis Daetwyler, Tom Gerber, Marc-André Houmard, André Mercerat, Patrick Röthlisberger et Annelise Vaucher. ● PIERRE-ALAIN BRENZIKOFER